

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2012

HARCÈLEMENT SEXUEL - (N° 86)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 60

présenté par
Mme Crozon

ARTICLE 3 BIS

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« agissements »,

le mot :

« faits ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.